

Initiatives ministérielles

Si, comme il le prétend, l'injection de 1,5 milliard de dollars de deniers publics dans le projet Hibernia doit rapporter d'énormes avantages, pourquoi veut-il alors cacher des choses? Pourquoi a-t-il rejeté ou à tout le moins contribué à rejeter une motion qui aurait permis à tous les intéressés de connaître tous les faits, pour des années à venir?

Je l'ignore, monsieur le Président, mais je voudrais poser une autre question.

Une voix: Vous êtes censé répondre à la question.

M. Harvey (Edmonton-Est): Ne savez-vous donc pas qu'il s'agit là d'une méthode socratique?

Une voix: Non, nous ne le savons pas.

M. Harvey (Edmonton-Est): Eh bien! cherchez donc à le savoir.

Ces avantages ne s'évaporeront pas subitement si la participation de la population se faisait sous forme d'achat d'actions. Le projet nécessiterait les mêmes travaux de construction, les mêmes années-personnes. Il produirait les mêmes retombées.

Où est le problème? Si les députés d'en face sont sincères quand ils disent vouloir tous ces avantages, je n'ai pas de raison d'en douter, pourquoi ne. . .

M. McCurdy: Pourquoi n'en doutez-vous pas?

M. Harvey (Edmonton-Est): Parce que je suis une homme charitable et que je fais naturellement confiance aux gens.

Une voix: Ne soyez pas naïf.

M. Harvey (Edmonton-Est): Mais non, je ne le serai jamais. J'espère l'avoir montré.

Monsieur le Président, ajoutons un autre avantage. Ajoutons des titres de participation en échange de l'argent versé de manière que la population canadienne puisse toucher sa juste part en cas de succès de l'affaire. C'est tout ce que nous demandons, monsieur le Président. Le refus obstiné de discuter cette proposition nous oblige à poser des questions. Mes excuses.

• (1640)

Une voix: Ils ne peuvent pas le faire, voilà pourquoi.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Laurier—Sainte-Marie a la parole. Il vous reste deux minutes.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, d'une part, contrairement à ce que prétend le futur ex-député de Lévis, il n'y a pas de garantie dans ce projet pour des contrats au Québec.

D'autre part, il faut rappeler que le Québec est importateur de pétrole et à ce que je sache, le projet Hibernia ne serait pas soumis au contrôle de l'Office national de l'énergie du Canada, et ce, par le biais de l'article 41C de l'Accord Canada—Terre-Neuve, qui apporte des garanties aux provinces Maritimes uniquement.

Donc, quand on sait que le Québec importe 39 p. 100 de son pétrole de l'Ouest du Canada, quand on connaît la réglementation de Sarnia, faite à cette époque pour empêcher les raffineries déjà existantes au Québec d'exporter, quand on voit tout cela, on voit que ce projet, non seulement, économiquement, ne rapporte pas au Québec, mais en cas de pénurie, le Québec n'est pas protégé par l'Accord Canada—Terre-Neuve. Et tous les députés du Parti conservateur n'ont certainement pas tenu compte de cela ou s'ils le savent, ils auront probablement environ 3,9 p. 100, 4 p. 100, comme ils ont eus dans Laurier—Sainte-Marie!

Le président suppléant (M. DeBlois): Fin de la période de questions et commentaires. Il reste deux minutes.

[Traduction]

Le député de St. John's—Est a la parole.

M. Reid: Pour la poursuite du débat, monsieur le Président.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Une voix: Son temps est écoulé.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'estime que j'ai le droit de répondre aux remarques de mon collègue.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais la période de questions et commentaires est terminée. La parole est au député de St. John's—Est.